

En 2014, 1 833 établissements ont déclaré une activité de soins de suite et de réadaptation en France métropolitaine et dans les DROM. Ils disposent de 116 000 lits et places dédiés au moyen séjour, soit 24 % des capacités d'hospitalisation complète ou partielle offertes sur le territoire. 1,4 million de séjours et 37 millions de journées d'hospitalisation complète ou partielle ont été comptabilisés, soit 27 % de l'activité hospitalière totale de 2014. L'hospitalisation complète reste prédominante (91 % des capacités). L'hospitalisation partielle, minoritaire, est plus présente dans le secteur privé à but non lucratif. L'Ile-de-France et le sud de la France sont les régions les plus dotées en lits et en places.

## 40 % des capacités de SSR sont offertes par les établissements publics

L'offre en soins de suite et de réadaptation (SSR) est assurée par 1 833 établissements en France métropolitaine et dans les DROM (tableau 1). Un établissement sur deux relève du secteur public, la moitié restante se partageant à parts égales entre les secteurs privés à but lucratif et à but non lucratif. En 2014, ces établissements disposent de 116 000 lits et places répartis pour 39 % dans le public, 30 % dans le privé à but non lucratif et 30 % dans le privé à but lucratif. Ces 116 000 lits et places représentent 24 % des capacités hospitalières totales (courts, moyens et longs séjours confondus). En termes d'activité, 1,4 million de séjours, soit 37 millions de journées, ont été réalisés en SSR, soit 27 % de l'activité hospitalière totale. La part relative du privé à but non lucratif est un peu moins importante en journées qu'en nombre de lits et de places (28 % contre 30 %). De fait, si l'hospitalisation complète domine encore largement l'activité de moyen séjour (91 % des journées), l'hospitalisation partielle est plus développée dans le secteur privé à but non lucratif (13 % des journées, contre 9 % dans le privé à but lucratif et seulement 6 % dans le public). Ces différences pourraient s'expliquer, en partie, par la diversité des patientèles prises en charge. Enfin, les durées de séjour en hospitalisation complète sont similaires pour tous les secteurs (35 jours en moyenne).

## Le personnel non médical est majoritairement soignant

Dans l'ensemble, les établissements de SSR disposent en moyenne de 0,8 personnel non médical par lit ou par place, calculé en équivalent temps plein (ETP) : 0,3 aide-soignant, 0,3 infirmier et 0,2 personnel de rééducation (masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues, diététiciens, personnel éducatif, etc.) par lit ou par place (tableau 1). Alors que le nombre d'infirmiers et de personnels de rééducation par lit ou par place est relativement identique selon le statut juridique de l'établissement, celui d'aides-soignants varie. Ainsi, les établissements publics allouent en moyenne deux fois plus d'aides-soignants (0,4 personne par lit ou par place) que les établissements du secteur privé à but lucratif (0,2). Aux côtés du personnel non médical, le personnel médical compte essentiellement des médecins généralistes, des médecins de médecine physique et de réadaptation ainsi que des gériatres.

## L'activité de SSR est plus développée en Ile-de-France et dans le sud de la France

La densité de lits et de places en SSR s'élève à 474 pour 100 000 habitants de plus de 50 ans au niveau national. Deux régions métropolitaines se distinguent par une densité plus élevée : la Provence - Alpes-Côte d'Azur (PACA)

**Tableau 1 Capacités, activité et personnel des établissements développant des soins de suite et de réadaptation selon leur statut juridique en 2014**

	Secteur public	Secteur privé à but non lucratif	Secteur privé à but lucratif	Ensemble
Nombre d'établissements	910	460	463	1 833
Capacités (lits et places), dont :	45 173	34 847	36 149	116 169
hospitalisation partielle (part en %)	3017 (6,7 %)	4 739 (13,6 %)	3 577 (9,9 %)	11 333 (9,8 %)
Nombre de séjours (en milliers), dont :	566	425	410	1 401
hospitalisation partielle (part en %)	139 (24,5 %)	132 (31,0 %)	67 (16,3 %)	337 (24,1%)
Nombre de journées de présence (en milliers), dont :	14 415	10 379	12 251	37 045
hospitalisation partielle (part en %)	865 (6,0 %)	1 363 (13,1 %)	1 174 (9,6 %)	3 402 (9,2 %)
Sur les séjours d'hospitalisation complète terminés* en 2014	35	35	36	35
Durée moyenne (en journées)	0,4	0,3	0,2	0,3
Ratio moyen de personnel aide-soignant	0,3	0,2	0,2	0,3
Ratio moyen de personnel infirmier	0,2	0,3	0,2	0,2
Ratio moyen de personnel de rééducation**	0,2	0,3	0,2	0,2

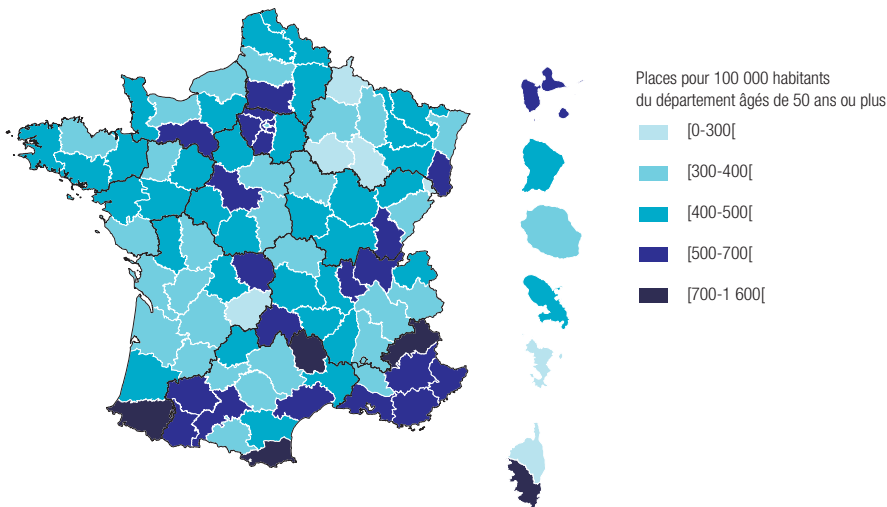
\* On comptabilise environ 980 000 séjours d'hospitalisation complète terminés en 2014, soit 70 % des séjours de SSR.

\*\* Le personnel désigné comme personnel de rééducation ou rééducateurs comprend les masseurs-kinésithérapeutes, les orthophonistes, les ergothérapeutes, les psychomotriciens, les psychologues, les diététiciens, le personnel éducatif, etc.

**Champ** > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris SSA, hors maisons d'enfants à caractère sanitaire (MECS) temporaires, tous types d'hospitalisation.

**Sources** > ATIH, PMSI-SSR 2014 pour l'activité, traitements DREES ; DREES, SAE 2014 pour la capacité et le personnel, traitements DREES.

### Carte Densité de capacités en lits et en places de SSR en 2014



**Note** > Les bornes ne correspondent pas à une répartition en quintiles. Le découpage permet de distinguer les valeurs élevées de quelques départements.

**Champ** > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris SSA, hors maisons d'enfants à caractère sanitaire (MECS) temporaires, tous types d'hospitalisation.

**Sources** > DREES, SAE 2014, traitements DREES ; INSEE, estimations de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

et l'Île-de-France, avec respectivement 613 et 533 lits et places pour 100 000 habitants de plus de 50 ans (tableau 2). Pour ces deux régions, les taux d'hospitalisation standardisés sont également plus élevés que la moyenne. À l'opposé, la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes et les Pays de la Loire sont les moins équipées en SSR pour la Métropole (413 lits et places pour 100 000 habitants) et leurs taux d'hospitalisation standardisés sont également plus faibles. Globalement, les flux de patients entre régions réduisent en partie les disparités territoriales d'offre. Ainsi, les régions les plus faiblement dotées présentent souvent un solde négatif entre taux d'entrée et taux de fuite. En d'autres termes, ces régions voient plus souvent leurs résidents être pris en charge dans d'autres régions qu'ils n'accueillent de patients non résidents. C'est notamment le cas des Pays de la Loire

qui ont plutôt tendance à « perdre » des patients. À l'opposé, la région PACA a un solde positif en lien avec des capacités d'accueil plus élevées que la moyenne nationale. Enfin, en France métropolitaine, des disparités départementales existent également, notamment en termes de capacités d'accueil en SSR (carte). Dans le Sud par exemple, la région Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées occupe la troisième place des régions les plus dotées en lits et en places de SSR (densité de 499), juste derrière les régions PACA et Ile-de-France. Mais les densités infra-régionales sont très hétérogènes : la Lozère et les Pyrénées-Orientales ont des densités de 919 et 838 lits et places pour 100 000 habitants (soit presque deux fois la moyenne nationale), alors que le Tarn et l'Aveyron ont des densités de 373 et 390 lits et places pour 100 000 habitants. ■

### Champ

Établissements de santé en France métropolitaine et dans les DROM (y compris Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA), hors maisons d'enfants à caractère sanitaire (MECS) temporaires, exerçant une activité de SSR en 2014. L'activité comprend des prises en charge polyvalentes ou spécialisées soit pour les conséquences fonctionnelles de certaines affections (appareil locomoteur, système nerveux, cardio-vasculaires, etc.), soit pour des populations particulières (personnes âgées à polypathologies, enfants, etc.). Le total des places est déclaré dans la SAE pour réaliser l'activité enregistrée dans le PMSI. Les séjours comprennent ceux commencés avant 2014, ceux terminés ou non en 2014. Les journées sont celles de l'année 2014 (on exclut les journées antérieures à 2014 pour les séjours ayant déjà commencé).

### Définitions

- **Taux d'entrée** : proportion des séjours des non-résidents d'une région pris en charge dans la région.

- **Taux de fuite** : proportion des séjours des résidents d'une région pris en charge dans une autre région.

- **Taux d'hospitalisation standardisé** : rapport, pour une région donnée, du nombre de patients résidents hospitalisés (dans la région ou dans une autre région) à la population de la région (taux brut). La standardisation consiste à affecter à la région la structure par sexe et par âge de la France entière.

### Pour en savoir plus

Voir la fiche « La patientèle des établissements de soins de suite et de réadaptation ».

### Sources

Le PMSI, mis en place par la DGOS et l'ATIH, fournit une description médico-économique de l'activité des établissements de santé. Le PMSI-SSR existe depuis 2008 et est progressivement monté en charge : depuis 2013, on considère que le recueil est exhaustif et les données ne sont plus pondérées. La statistique annuelle des établissements de santé (SAE) de la DREES décrit l'activité des établissements et les facteurs de production associés (capacités, personnel, etc.).

**Tableau 2 Solde entre les taux de fuite et les taux d'entrée en SSR en 2014 selon la région d'hospitalisation**

	Densités de lits et de places*	Solde sur l'ensemble de l'activité**	Rapport du taux d'hospitalisation standardisé au taux national***
Ile-de-France	533	-1,5	1,02
Centre-Val de Loire	433	-2,3	0,86
Bourgogne et Franche-Comté	432	-3,8	0,97
Normandie	436	-1,2	0,96
Nord - Pas-de-Calais et Picardie	473	2,7	1,06
Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine	418	-0,5	1,09
Pays de la Loire	413	-1,8	0,86
Bretagne	425	1,2	1,07
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	413	1,7	0,93
Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées	499	3,4	0,99
Auvergne - Rhône-Alpes	479	-0,8	0,98
Provence - Alpes-Côte d'Azur	613	3,5	1,06
Corse	452	-15,8	0,92
Guadeloupe	549	-7,5	1,47
Martinique	410	-3,4	1,30
Guyane	407	-88,3	0,21
La Réunion	394	0,2	1,15
Mayotte	0	0,0	0,00
<b>France entière</b>	<b>474</b>	<b>-</b>	<b>1,00</b>

\* Densité de lits et de places pour 100 000 personnes de 50 ans ou plus.

\*\* Le solde est la différence entre le taux d'entrée et le taux de fuite.

\*\*\* Méthode de standardisation directe selon le sexe et l'âge.

**Champ** > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris SSA, hors maisons d'enfants à caractère sanitaire (MECS) temporaires, tous types d'hospitalisation.

**Sources** > ATIH, PMSI-SSR 2014, traitements DREES ; DREES, SAE 2014, traitements DREES ; INSEE, estimations de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2014.